



DECLARATION FSU au CTSD du 27 janvier 2017

A quelques mois de l'élection présidentielle, la charge contre les fonctionnaires et les services publics, de même que les attaques contre la protection sociale sont particulièrement marquées : suppression de 500 000 emplois, suppression du droit de grève et du droit de manifester, augmentation du temps de travail, déremboursements massifs des soins au profit des assureurs privés... On assiste ainsi à une énième remise en cause des principes de la Fonction publique, de ses missions et à une volonté d'affaiblissement de sa capacité à répondre aux évolutions économiques, sociales, culturelles ou écologiques. La FSU reste profondément convaincue du rôle essentiel que joue aujourd'hui la FP en tant qu'élément structurant de la société, c'est pourquoi elle s'engage pour sa défense et celle de ses agents.

Dans le second degré, le bilan du quinquennat n'est pas à la hauteur des objectifs affichés. Après les dégâts causés sous le quinquennat Sarkozy avec 592 postes supprimés dans notre académie, le gouvernement n'a en réalité réimplanté que 141 postes dans les établissements sur la mandature alors que le nombre d'élèves a augmenté de 3 000 sur la période 2012-2017 ! Il manque donc 451 postes par rapport à 2012. Ainsi les conditions de travail pour les personnels et d'apprentissage pour les élèves se sont nettement dégradées. La souffrance au travail et les risques psychosociaux sont en forte augmentation, de même que les démissions de professeurs stagiaires. Il est urgent que le ministère fasse de la santé et de la sécurité au travail l'une de ses priorités.

Enfin, avant d'en venir à l'ordre du jour de ce CTSD, la FSU tient à faire part de son indignation face aux retards de paiement sur la paye de janvier et condamne l'impréparation technique de la mise en œuvre des mesures de revalorisation salariales prévues au 1er janvier. Elle considère que la responsabilité échoit à la ministre de la FP et au ministre des Finances mais également au ministère de l'Éducation nationale qui n'a pas anticipé les difficultés prévisibles. La FSU exige des mesures accélérées de rattrapage dès Février 2017 et met en garde la ministre sur les conséquences qu'aurait toute impréparation des mesures de reclassement dans les nouvelles carrières au 1er septembre prochain.

Concernant l'ordre du jour de ce CTSD, nous prenons acte de la légère hausse des dotations des collèges du département qui passent de 27 655,15 h à 28 174,44 h, alors que les effectifs attendus passent de 22 171 à 22 476. Cela a pour conséquence d'augmenter légèrement le H/E départemental mais, dans les faits, les taux d'encadrement qui n'ont cessé de se dégrader depuis 2002, y compris dans la période 2012-2016, où les créations de poste ont été à peine suffisantes pour suivre l'augmentation démographique, resteront insuffisants avec des effectifs par classe encore bien trop élevés. De même, dans les collèges de l'Éducation prioritaire, la très faible baisse des effectifs, n'aura que peu d'impact sur la réussite des élèves et les conditions de travail des enseignants. La FSU revendique des effectifs de 24 élèves par classe en collège, de 20 élèves par classe dans les collèges de l'Éducation Prioritaire.

En ce qui concerne la réforme du collège imposée l'an dernier contre la majorité des personnels, dont nous continuons de demander l'abrogation, force est de constater qu'elle engendre un grand épuisement parmi les enseignants devant la lourdeur des tâches, la masse des prescriptions et la multiplication des réunions (nouveaux programmes sur l'ensemble du collège, conseil école-collège, EPI, AP...). En outre, et cela est très grave, elle fait fuir des élèves vers le privé. A cela s'ajoute parfois les pressions locales pour supprimer les notes et imposer une évaluation par compétences. La FSU rappelle que l'évaluation des élèves relève de la responsabilité des enseignants. De même, l'évaluation de fin de cycle n'impose pas d'évaluer ni de valider les 8 domaines et sous-domaines du socle en cours d'année. Nous demandons que cela soit rappelé à tous les chefs d'établissement du département. Pour ce qui est

du LSU, inutilement lourd, illisible pour les familles et chronophage pour les personnels, le SNES-FSU appelle ces derniers à ne pas renseigner ses rubriques « AP, EPI, Parcours ». Quant au nouveau DNB, le SNES-FSU, avec le SNEP-FSU, défend un DNB qui permette de valoriser les résultats des élèves et de prendre en compte l'ensemble des disciplines. Il rappelle sa demande de réécriture de l'arrêté DNB : 100 points pour la prise en compte du contrôle continu des disciplines non évaluées au DNB (arts plastiques, éducation musicale, LV1, LV2, EPS).

Par ailleurs, alors que la mixité sociale est un des objectifs de la Loi de refondation de 2013, les réformes pédagogiques en cours et les choix politiques de certaines académies renforcent la concurrence entre les écoles et entre les établissements, conduisant à une polarisation sociale, souvent au profit de l'enseignement privé. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons avoir connaissance des mesures envisagées en la matière dans notre département. Pour la FSU, l'enseignement privé doit contribuer à l'effort et donc être contraint au respect des objectifs de mixité sociale. Ce projet de mixité sociale, quel qu'il soit, doit conduire à interdire toute ouverture de classes dans les collèges privés. Pour la FSU, si la mixité sociale doit être recherchée, c'est pour créer les conditions de l'égalité et de la réussite de tous à l'école et pour œuvrer à la construction d'une société plus solidaire.

Enfin, de plus en plus de familles venues de l'étranger sont menacées d'expulsion vers des pays qu'elles ont fuis parce que leur vie y était menacée. Des familles avec enfants scolarisés, parents ou enfants malades, se retrouvent ainsi dans des conditions extrêmement précaires. Sous obligation de quitter le territoire français, souvent assignées à résidence, elles sont dans l'angoisse permanente. La FSU dénonce le durcissement des législations qui rend désormais impossible la vie des étrangers venus chercher refuge ici, lorsqu'ils ont été déboutés du droit d'asile, et exige avec RESF la régularisation de toutes les familles menacées d'expulsion.